

La Lettre du Préfet

Liberté • Egalité • Fraternité

Edito

Cette année 2020 restera marquée durablement par la crise liée au virus Covid-19.

Comme la métropole mais avec des difficultés propres à son isolement, l'archipel a dû faire face à une menace mal connue, insidieuse, qui a certes secrété bien des craintes et des critiques mais à laquelle l'État a su faire face grâce à la collaboration de tous.

A ce jour, il n'y a a priori pas de circulation du virus à St-Pierre et Miquelon.

Pour autant l'actualité métropolitaine ou internationale nous montre quotidiennement que nous ne sommes pas encore sortis de cette crise et que la plus grande vigilance continue de s'imposer.

Plus que jamais, le respect des gestes-barrières et le port du masque restent les meilleurs moyens de nous protéger et de protéger les autres : c'est à ce prix que le dispositif mis en place pour circonscrire tout risque de contamination prouvera son efficacité.

Saint-Pierre
et
Miquelon



Gestion de la crise

Le dispositif en place pour circonscrire tout risque de contamination se fonde sur 4 piliers

1. L'anticipation

Depuis le début du mois de mars, les acteurs de santé de l'archipel évaluent en permanence le risque encouru et adaptent en conséquence les procédures et les moyens.

Très concrètement, chaque lundi matin une « cellule de suivi du Covid » rassemble autour du préfet les acteurs suivants : ATS, Centre hospitalier, CPS, Gendarmerie, Coordonateur de sécurité civile. Un point de situation est effectué à cette occasion, et les stratégies de protection sanitaire sont discutées et arrêtées en commun.

2. L'organisation de la réponse sanitaire

L'hôpital s'est préparé dès le début de la crise à faire face à un potentiel afflux de patients en hospitalisation et/ou en réanimation. Les moyens humains et logistiques ont été dimensionnés en ce sens et toutes les dispositions ont été prises pour traiter les éventuels patients dans des conditions optimales. Un plan de maîtrise de l'épidémie interne au CHFD a été rédigé dès le mois de février 2020.

La politique de tests s'est progressivement déployée, d'abord au CHFD avec le concours des infirmières libérales, puis grâce à la mise en place à partir de la fin juillet du « Coville » géré par la CPS et financé par l'Etat. Au 19/10/2020, 2 320 tests ont été réalisés qui ont permis de révéler 12 cas positifs depuis le début de la crise.

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont passés progressivement dans les habitudes des habitants dès que les premiers cas positifs sont apparus en juillet 2020.

3. La protection extérieure de l'archipel

Pour des raisons humaines, médicales ou économiques, l'archipel ne peut vivre en vase clos. Même réduites, les liaisons avec la métropole et le Canada sont vitales.

Depuis le 10 juillet et la disparition du dispositif des quatorzaines obligatoires à l'entrée dans l'archipel, le choix a été fait de développer une politique active de prévention qui se traduit par un accueil systématique par la Croix-Rouge française de tous les nouveaux arrivants à l'aéroport, dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat. La remise de masques, les conseils prodigués pour la réalisation d'un auto-confinement et la forte incitation à se faire tester à son issue ont prouvé leur efficacité, même si l'on peut encore déplorer une minorité de comportements inadaptés.

La compagnie Air Saint-Pierre distribue à bord de l'ATR, avant chaque arrivée dans l'archipel, une « fiche de traçabilité » que doivent remplir les passagers et qui permet aux autorités sanitaires de contacter ces derniers pour la réalisation du test à J +7 et, en cas de test positif au Covid, de reprendre contact avec eux pour organiser leur mise à l'isolement et celle de leurs proches.

Enfin, la compagnie Air Saint-Pierre procède à une vérification systématique de la bonne réalisation par chaque passager voyageant vers l'archipel des tests PCR obligatoires réalisés 72 heures avant l'embarquement.

4. La responsabilisation de la population

Le risque zéro n'existe pas, malgré toute les mesures énoncées ci-dessus. Dans cette crise, la responsabilité collective et individuelle est le complément indispensable aux politiques publiques mises en place.

Se protéger, protéger ses proches et protéger les autres suppose l'observation stricte des mesures préconisées de distanciation physique et de port du masque, que ce soit dans les commerces, les administrations ou les entreprises. Les manifestations festives, sportives, les rassemblements de toute nature restent possibles à Saint-Pierre et Miquelon, sous réserve qu'ils présentent les garanties sanitaires destinées à en protéger les participants, et à travers eux toute la population.

Ces bons réflexes sont essentiels en ce que ce sont eux qui permettront au virus, s'il devait de nouveau entrer dans l'archipel, d'en freiner la circulation.

En résumé, les grandes lignes de l'action publique locale dans la gestion de la crise sont les suivantes :

La réactivité : par la prise en charge rapide des cas positifs repérés et la recherche des cas contacts, conformément à la doctrine nationale « tracer, tester, isoler ».

Un partenariat efficace : avec une répartition des rôles clairement définie entre les services de l'État, la CPS, le CHFD et la Croix-Rouge française.

La flexibilité : grâce à une évolution permanente des moyens et des stratégies mis en œuvre.

La transparence : par une information régulière et coordonnée de la population.



Le déconfinement

A Saint-Pierre et Miquelon, la sortie du confinement s'est effectuée en avance de phase par rapport à la métropole.

Une stratégie de déconfinement adaptée a été mise en place en lien étroit avec les élus du territoire. Cette stratégie a consisté à maintenir un certain niveau de confinement collectif afin de permettre un déconfinement individuel prudent et séquencé.

Les différentes étapes du déconfinement ont été débattues au sein d'un **Comité local de levée du confinement (COLEC)** regroupant élus, acteurs économiques, organisations syndicales, citoyens et autorités sanitaires, ceci dans un souci permanent d'échanges et de transparence. Il s'agissait pour chaque phase d'évaluer la situation sanitaire locale et régionale tout en prenant en compte les préconisations nationales. Chaque nouvelle mesure adoptée restait soumise à des conditions de réversibilité potentielle en fonction de la réalité de la situation sanitaire.

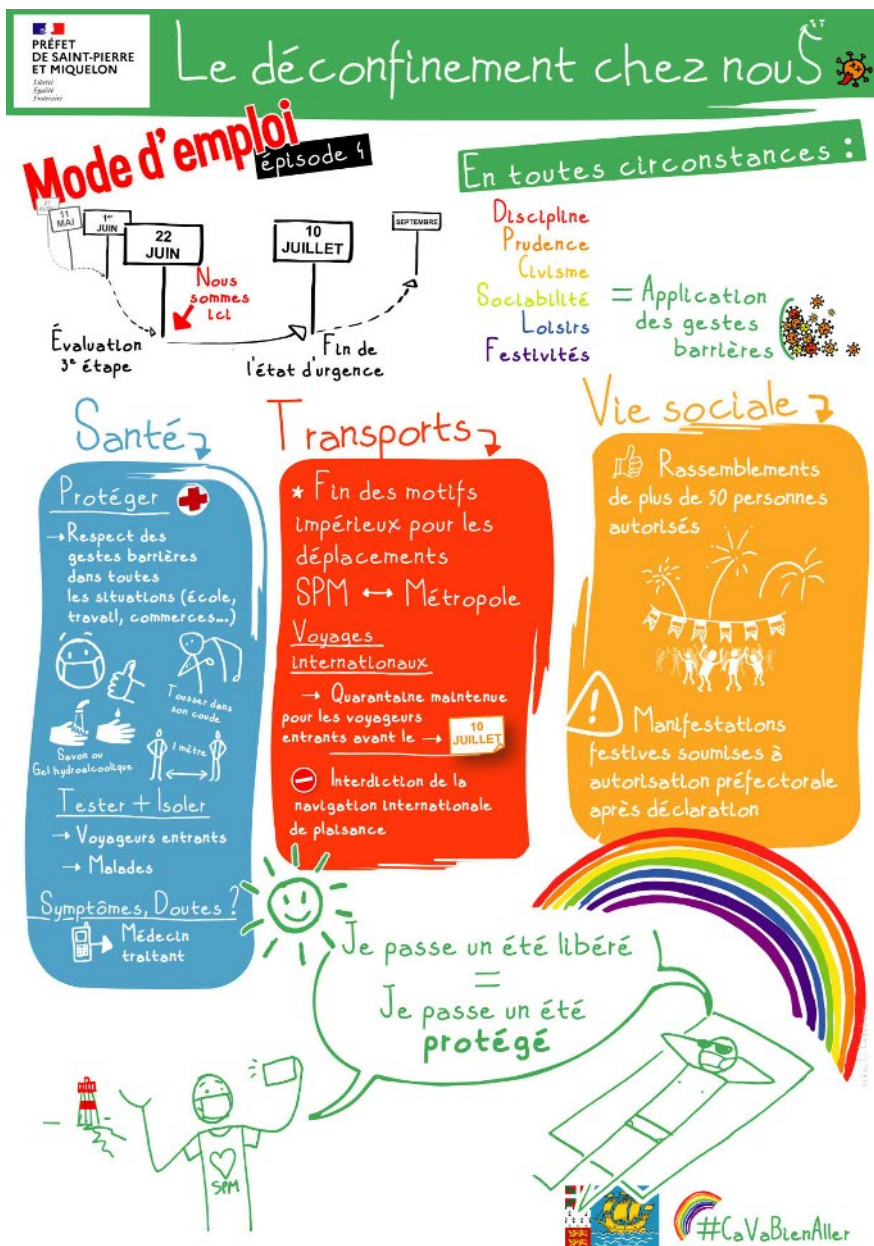
La 1ère phase a été ouverte dès **la fin du mois d'avril** : fin des restrictions de déplacements individuels à l'échelle de chaque commune, réouverture des administrations et des commerces (à l'exception des restaurants, des bars et des salles de sport).

La 2nde phase a été déclinée au cours de la **1ère quinzaine du mois de mai** : réouverture des établissements scolaires, reprise des rotations des ferries et de la navigation de plaisance inter-îles, reprise des activités physiques et sportives, réouverture des restaurants, reprise des visites au sein des établissements accueillant des personnes âgées.

Une 3ème étape a été ouverte début juin : réouverture des bars et de l'ensemble des établissements recevant du public, reprise des compétitions sportives.

La dernière étape a couvert la période estivale : suppression des motifs impérieux pour voyager, autorisation des rassemblements de plus de 50 personnes et des manifestations festives.

Une infographie spécifique a été élaborée à l'occasion du lancement de chacune des étapes, afin d'en simplifier la lecture et l'appropriation par la population.



La crise sanitaire et la coopération régionale

Le dialogue avec les autorités canadiennes, déjà très régulier, s'est accentué avec la crise sanitaire.

À l'annonce de la fermeture des frontières canadiennes, les échanges ont tout d'abord visé, via l'Ambassade de France à Ottawa, à assurer le retour des résidents dans l'Archipel, en particulier les personnes en retour d'Évason et les étudiants. Une autorisation de transit a été accordée à nos voyageurs, assortie au plus fort de la crise d'un signalement de chacun de nos voyageurs de passage sur le sol canadien. Au total, plus de 400 signalements ont été effectués auprès des autorités canadiennes entre la mi-mars et le début juillet 2020 afin de sécuriser les déplacements et minimiser les risques de blocage.

Les étudiants de l'Archipel ont bénéficié d'un soutien dédié, avec pour ceux qui en ont exprimé le besoin, un accompagnement des Consulats généraux de France à Moncton et au Québec. Une dérogation a été obtenue grâce à l'Ambassade de France à Ottawa, pour ceux d'entre-eux qui n'avaient pas obtenu leur permis d'études avant le 18 mars 2020 et qui sont désormais autorisés, sous réserve de justifier de cours en présentiel, à entrer au Canada depuis Saint-Pierre.

Le réseau des affaires étrangères français au Canada a également appuyé, très tôt, la demande du Préfet

visant à une collaboration avec un laboratoire d'Halifax pour la réalisation de tests PCR, en l'absence en début de crise de capacités locales. Le retour des autorités canadiennes a été prompt et, dès le 13 mars 2020, les envois d'échantillons à Halifax ont commencé, pour atteindre au 30 septembre, le chiffre de 766.

Les EVASAN à destination du Canada ont été maintenues, d'abord pour les situations d'urgence. À l'initiative de la Caisse de Prévoyance Sociale, les accompagnants ont pu, après une interruption, entrer à nouveau sur le sol canadien.

A signaler également, dès le début de la crise, l'accord de l'hôpital de St Jean, avec lequel la coopération est ancienne, pour accueillir en tant que de besoin des résidents qui seraient atteints de la Covid-19.

Cette crise a mis en évidence l'intérêt que présente le projet de mise en place d'un réseau d'épidémiologistes entre l'Archipel et les provinces atlantiques, projet pour lequel des discussions se poursuivent activement.

Conditions d'entrée au Canada

En l'état actuel de la réglementation canadienne, il est interdit à tout étranger d'entrer au Canada en provenance de tout pays étranger autre que les États-Unis.

Si une exception est bien prévue pour "le citoyen français qui réside à Saint-Pierre-et-Miquelon et qui a séjourné uniquement à Saint-Pierre-et-Miquelon, aux États-Unis ou au Canada durant la période de quatorze jours précédant le jour de son arrivée au Canada", cette exception ne concerne pas les voyages « à des fins de nature optionnelle ou discrétionnaire », tels que le tourisme, les loisirs ou le divertissement, qui restent interdits sur tout le territoire canadien (Décret n° 2020-0688 du 28/09/2020 visant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada).

Plus d'infos sur le site de Gouvernement Canada : www.canada.ca

L'organisation de la réponse sanitaire au centre hospitalier François-Dunan

Le Centre Hospitalier François Dunan de Saint-Pierre et Miquelon s'est préparé à la gestion d'une crise sanitaire sur l'archipel depuis le mois de février 2020 en anticipant ses besoins en équipements de protection individuels, gel hydro-alcoolique etc.

Dès mars 2020, une unité « COVID-19 » a été mise en place au sein de l'établissement. Elle est installée au niveau de l'aile sud de l'Unité de Soins de Longue Durée (USLD). Cette unité, isolée du reste de l'établissement, permet de prendre en charge les patients suspects ou atteints d'infection à SARS-CoV-2. Elle peut accueillir 11 patients.



Chambre unité COVID-19

Une première extension consisterait en cas de besoin à ouvrir la deuxième partie de l'USLD afin de pouvoir hospitaliser 21 patients. Cette étape nécessiterait le transfert des patients de l'USLD vers la Maison de Retraite et vers le service de médecine. Enfin, en cas d'afflux massif de patients atteints d'infection au COVID-19, une 3e étape du plan COVID permettrait le cas échéant de dédier un total de 40 lits dans un circuit isolé du reste de l'hôpital.



Automate de PCR

Ce dispositif de crise a été élaboré en concertation avec les services de l'État qui se tiennent prêts à recourir à la Réserve Sanitaire en cas de besoin et à l'organisation de transferts sanitaires vers le Canada mais aussi la France métropolitaine pour les patients qui relèveraient d'une réanimation lourde. Une veille épidémiologique régulière permet de surveiller étroitement le nombre de cas et détermine l'étape du plan à activer.

Afin d'améliorer la capacité de réponse du CHFD, l'État a accompagné l'établissement grâce à la fourniture de 4 respirateurs de réanimation supplémentaires, d'un automate de PCR et de 5 pompes de nutrition entérale.



Respirateur de réanimation

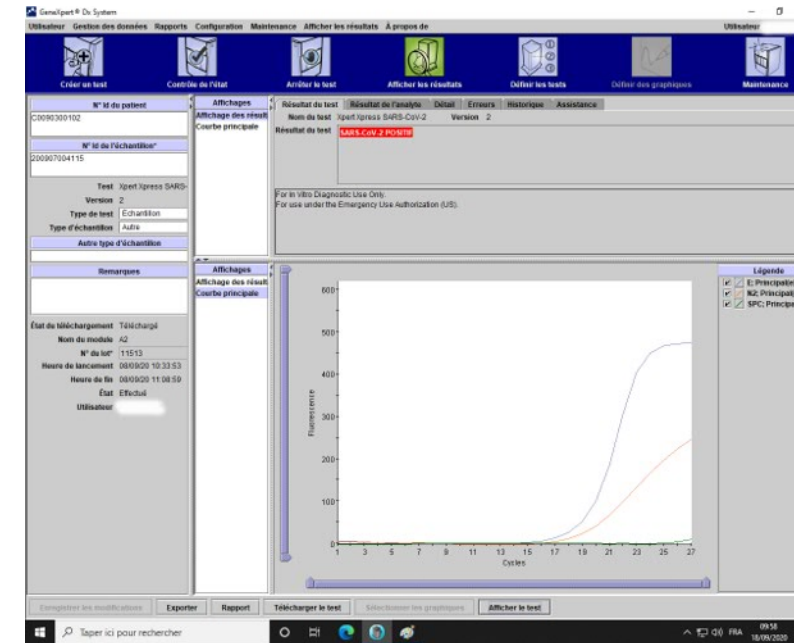
De nombreuses formations ont été dispensées en interne sur l'organisation de l'unité COVID, les protocoles d'hygiène, les soins infirmiers en réanimation, le dépistage et le traitement des urgences vitales... Un dispositif d'accueil a été adopté dès l'entrée aux urgences afin que les patients suspects de COVID soient pris en charge dans l'aile dédiée en attendant la confirmation du diagnostic.

Il est rappelé aux usagers que toute personne sollicitant une prise en charge par le service des urgences doit préalablement contacter le 15 et répondre aux questions qui permettront de repérer les patients suspects de COVID.

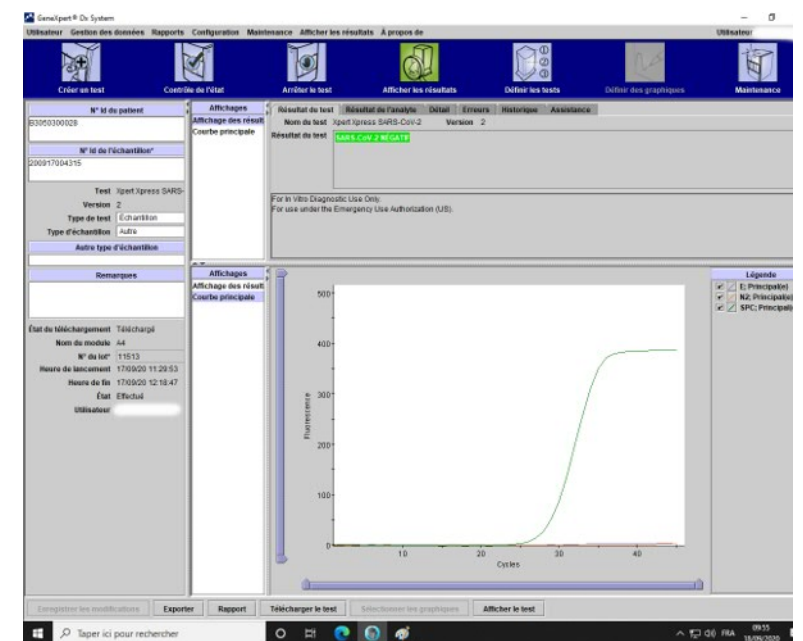
Le CHFD dispose d'un conseil en infectiologie 24h/24 par l'appui du CHU de Rennes.

Pour les patients de Miquelon, des simulations d'EVASAN ont été effectuées par les différents moyens de transport (ferries, avions, SNSM). Le Centre Médical de Miquelon a lui aussi été doté d'un respirateur.

Enfin, le CHFD s'est organisé afin de proposer, dans le cadre de la réalisation de tests PCR, un drive-in pendant toute la période des quatorzaines. Un travail partenarial entre le CHFD, l'ATS et la CPS a depuis permis la mise en place par cette dernière d'un "Coville" en charge de l'organisation des prélèvements et consultations COVID, le CHFD restant en gestion sur le traitement des prélèvements et le rendu des résultats grâce à la forte mobilisation des équipes de son laboratoire.



Résultat Test PCR Positif



Résultat Test PCR Négatif

Le COVILLE, « un centre médical » dédié à la Covid-19

Le centre COVILLE est un dispositif spécialisé dans la prise en charge des patients susceptibles d'être porteurs du coronavirus. Depuis le 24 juillet, il propose des tests de dépistages PCR ainsi que des consultations médicales « Covid-19 » au besoin.

Géré par la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) et placé sous la coordination de l'Administration Territoriale de la Santé (ATS), il est le fruit d'une collaboration étroite entre tous les acteurs du système de santé local (CPS, ATS, CHFD, centre de santé et professionnels de santé libéraux).

Les objectifs de ce dispositif dédié sont :

- De garantir à la population de l'Archipel un accès pérenne et rapide aux tests de dépistage du coronavirus ;
- De limiter les risques de contagion au sein des cabinets médicaux de ville en accueillant les patients dans un lieu dédié aux consultations médicales liées au coronavirus ;
- De recentrer le CHFD sur la prise en charge des patients COVID nécessitant une hospitalisation.

L'offre de prise en charge du centre COVILLE :

Située sur le parking de la Caisse de Prévoyance Sociale (boulevard Thélot), la structure est conçue de façon à :

- Réaliser les prélèvements en vue des tests PCR,
- Accueillir les patients Covid ou présentant des symptômes évoquant la Covid 19.

La prise en charge des patients est assurée sur rendez-vous uniquement.

- Les personnes souhaitant une consultation doivent contacter en premier lieu leur médecin habituel, qui les invitera, s'il le juge nécessaire, à téléphoner au secrétariat du COVILLE (41 15 60) pour une consultation ;
- Les personnes souhaitant ou devant se faire dépister sont également invitées à téléphoner au secrétariat du COVILLE au numéro dédié suivant (55 15 60)

L'Organisation du centre COVILLE :

Le fonctionnement du COVILLE est financé par l'ATS, grâce à des fonds « État ».

En quelques semaines, grâce à la mobilisation de ses équipes, la CPS a conduit les opérations techniques, logistiques et informatiques ayant permis d'implanter le COVILLE : aménagement et installation de deux modules dédiés sur le parking de la CPS, mise à disposition de matériel médical, recrutement, organisation du travail et des circuits, mise en place de la signalétique, protocole de nettoyage et de désinfection, etc.

À SAVOIR

Depuis son ouverture le 24 juillet 2020, 1 082 prélèvements naso-pharyngés (tests PCR) ont été réalisés par les infirmiers du centre de santé intervenant au COVILLE. 2 personnes y ont été accueillies pour des consultations.
(Chiffres au 23 septembre 2020)



Accompagnement des employés et des entreprises, sécurité des consommateurs : la DCSTEP mobilisée

Accompagnement des employés et des entreprises

Le Pôle Travail de la DCSTEP veille depuis le début de la crise à garantir l'applicabilité des mesures sanitaires dans les entreprises.

Durant le confinement, des informations ont été diffusées aux entreprises du territoire auxquelles a été transmis le protocole national de santé et de sécurité au travail applicable à chaque secteur d'activité. Des explications ont pu être délivrées au mieux des spécificités locales.

La DCSTEP s'est également attachée à répondre aux sollicitations des usagers, salariés et

entrepreneurs concernant des dispositifs aussi divers que le dispositif d'arrêt de travail pour garde d'enfant, le dispositif d'activité partielle étendue, la gestion de la septaine locale par l'entreprise...

Des visites ont été effectuées conjointement avec l'ATS dans les entreprises où les salariés se trouvent davantage exposés aux flux de personnes, notamment les commerces à dominante alimentaire et les restaurants. Ces actions ont permis d'identifier les points de faiblesse dans la mise en place des gestes barrières, et d'apporter des actions correctives.

Sécurité des consommateurs

Le Pôle CCRF de la DCSTEP a opéré plusieurs contrôles sur les masques à usage unique, ainsi que sur les gels et solutions hydroalcooliques importés et commercialisés pendant la période de confinement et d'état d'urgence.

Concernant les masques, les contrôles ont porté aussi bien sur les prix pratiqués, dans la mesure où ils sont fixés par décret, que sur leur conformité CE. La conformité des masques plus spécialement fabriqués dans les pays tiers a été vérifiée lors de doutes liés à l'étiquetage. Parallèlement, le service des Douanes s'est assuré de leur conformité par un contrôle documentaire.

Les contrôles réalisés, tant au niveau des importateurs que des détaillants, n'ont pas mis en évidence de pratiques abusives sur les prix.

Il est à noter que l'importation de masques répondant aux exigences sanitaires fait l'objet d'une exonération de taxes suite à délibération de la Collectivité Territoriale.

Concernant les gels et solutions hydroalcooliques, deux prélèvements effectués ont conclu à des résultats non conformes en terme d'étiquetage et de composition, sans caractère de danger toutefois. Les suites appropriées ont été engagées.

La crise sanitaire perdurant, de nouveaux contrôles sont envisagés afin de garantir la protection du consommateur.

La relance économique

Relance économique : un avenant au contrat de développement et de transformation pour accompagner la reprise de l'activité économique

A l'occasion de la réunion de l'observatoire de la commande publique du 21 avril dernier, les participants ont convenu de la nécessité d'appui concret et rapide à la reprise de l'activité économique à l'issue de la période de confinement.

L'État a donc décidé, en accord avec la collectivité territoriale, d'accélérer le calendrier de réalisation de certaines opérations inscrites dans le contrat de développement et de transformation (CDET), qui couvre la période 2019-2022, en les engageant financièrement dès cette année 2020.

Un avenant au CDET a ainsi été signé le 11 mai dernier par le préfet, se traduisant par une hausse de l'engagement budgétaire de l'État en 2020 de plus

d'un million d'euros par rapport à l'engagement initial. Cette hausse est essentiellement concentrée sur les infrastructures portuaires, de plaisance et de commerce. La signature de cet avenant a permis de poursuivre les travaux de réhabilitation de la plateforme du quai du commerce à Saint-Pierre et de réaliser les derniers travaux d'aménagement du nouveau hangar sous douanes, désormais pleinement opérationnel. Les travaux d'aménagement de la route du quai de l'Epi ont également pu être lancés et les premiers cabestans installés le long du petit barachois. Ces installations de cabestans vont se poursuivre d'ici la fin de l'année. Enfin, cet avenant va permettre de réaliser une sécurisation en urgence de la toiture de l'ancien bâtiment de la SPEC.



Le soutien aux entreprises

Afin de soutenir l'activité économique locale touchée de plein fouet par la crise sanitaire, des mesures fortes ont été mises en œuvre par l'État.

Ces mesures ont en premier lieu eu pour objectif de préserver l'emploi des salariés. Un dispositif d'activité partielle, porté par le Ministère du travail, a ainsi été déployé à Saint-Pierre et Miquelon.

Fortement sollicité durant la période de confinement, ce dispositif a été maintenu depuis pour les entreprises des secteurs touristiques, de l'hôtellerie-restauration et de l'aérien, particulièrement touchés par les mesures internationales de limitation des déplacements.

Au total, ce sont plus de 100 entreprises représentant 330 salariés qui ont pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total pris en charge par l'État de plus de 960 000 €.

Afin d'optimiser la capacité de reprise des entreprises toujours en activité partielle, l'État a également proposé aux employeurs un dispositif renforcé de soutien à la formation des salariés placés en activité partielle : le « FNE Formation »

A Saint-Pierre et Miquelon, 5 entreprises ont signé une convention avec la DCSTEP permettant à 8 salariés d'être formés pendant cette période. Les coûts pédagogiques ont été pris en charge pour près de 15 000 €.

Une autre aide a été déployée sur le territoire : le fonds de solidarité.

Ce fonds, géré par la DFIP, s'est adressé aux entreprises fermées de manière administrative ou qui ont eu une baisse de leur chiffre d'affaire de plus de 50 %. L'aide attribuée pouvait atteindre 1 500 € par mois pour les entreprises concernées.

119 entreprises ont ainsi été soutenues sur la période et près de 300 000 € versés dans des délais très courts puisque la DFIP s'était engagée à valider les demandes dans un délai de 24 h après réception d'un dossier complet.

Ce dispositif est prolongé jusqu'à la fin de cette année pour les secteurs du tourisme et de la nuit.

Les quelques tentatives de fraudes au dispositif, liées à de fausses déclarations sur le site internet de la Direction Générale des Finances Publiques, ont été rapidement détectées par les contrôles pratiqués localement.

Enfin, la DFIP a pu examiner avec bienveillance les demandes de délais des entreprises ayant subi de fortes pertes d'activité rendant plus difficile le paiement des impôts à l'échéance.


**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

#COVID_19

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- 100** entreprises ont bénéficié de l'Activité partielle. Représentant 330 salariés et plus de 960 000 €.
- 5** entreprises ont signé une convention FNE Formation. Soit 8 salariés formés. Coûts pédagogiques près de 15 000 €.
- 119** entreprises soutenues par le Fonds de solidarité. Près de 300 000 € versés.



Le suivi des prix

Suivi de l'évolution des prix dans le contexte de crise sanitaire

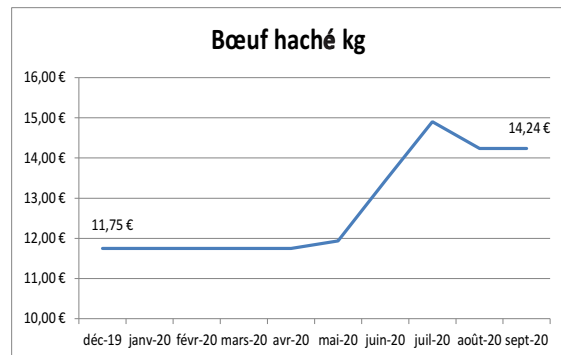
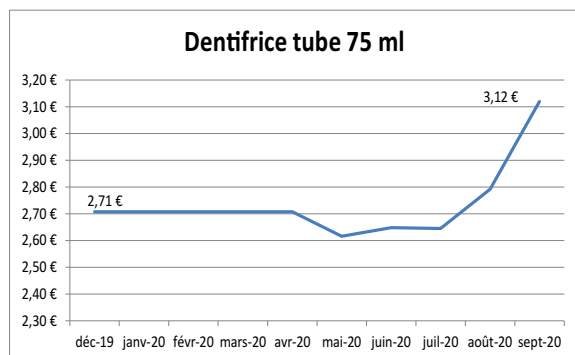
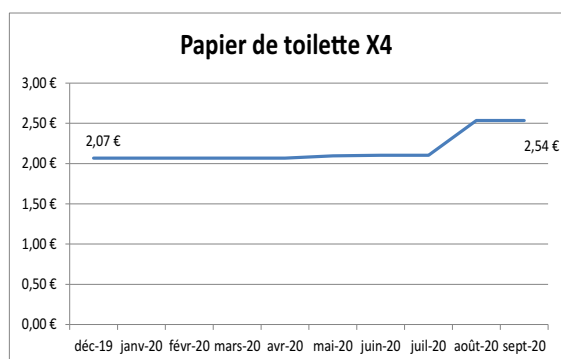
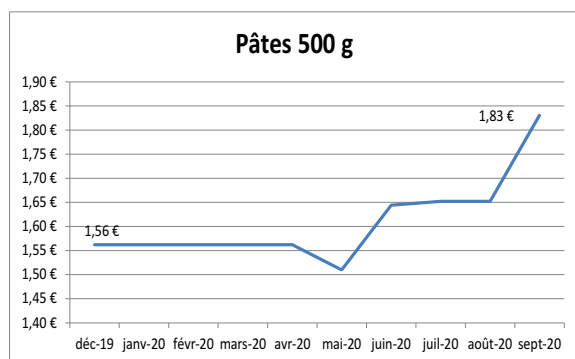
Dans un souci d'information des consommateurs, le préfet a souhaité mettre en place très rapidement un outil de suivi de l'impact de la crise sanitaire sur le niveau des prix. En termes de méthode, il a été décidé de relever chaque mois les prix de 25 produits de consommation courante, nourriture essentiellement mais aussi produits d'hygiène et d'entretien, dans cinq commerces de l'archipel.

Ces « relevés de prix Covid-19 » ont été lancés en mai dernier et font l'objet d'une communication mensuelle et se poursuivront au moins jusqu'en décembre 2020. Ils ont permis de constater une hausse significative des prix des produits de consommation courante, supérieure à 1 % tous les mois à l'exclusion du mois

d'août, soit une augmentation totale de près de 5 % entre mai et septembre.

Ce travail nourrit les échanges avec les élus, les importateurs, les organisations professionnelles et le groupe de participation citoyenne, à l'occasion des réunions de l'observatoire des prix, des marges et des revenus, qui se sont tenues à deux reprises depuis le début de la crise sanitaire, le 7 juillet et le 30 septembre.

Exemples de 4 produits ayant subi de fortes hausses de prix (moyenne des 5 commerces) :



Rappel des gestes barrières et port du masque

Continuons d'appliquer les gestes barrières



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

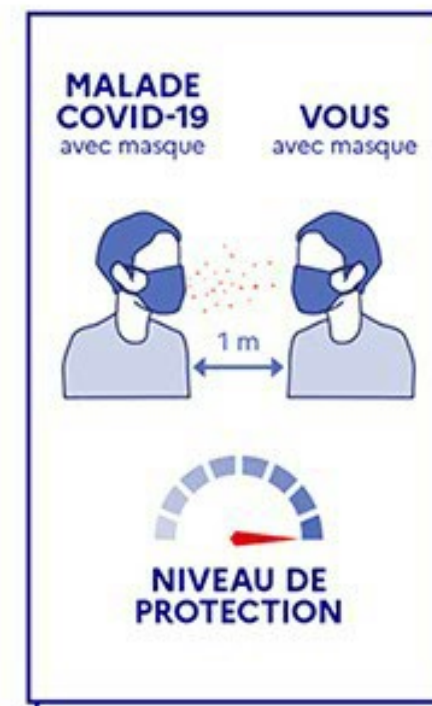
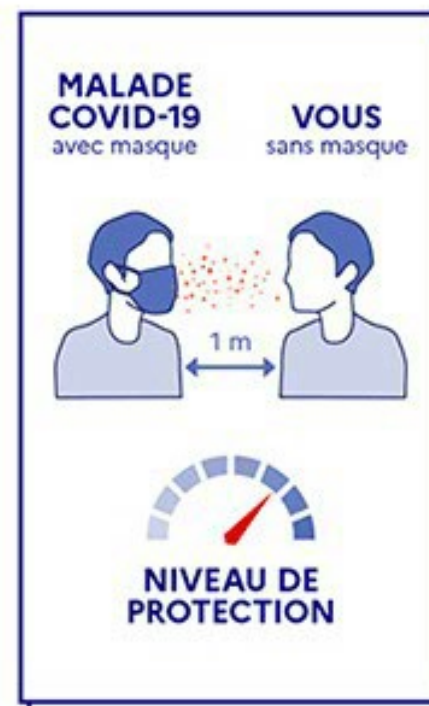
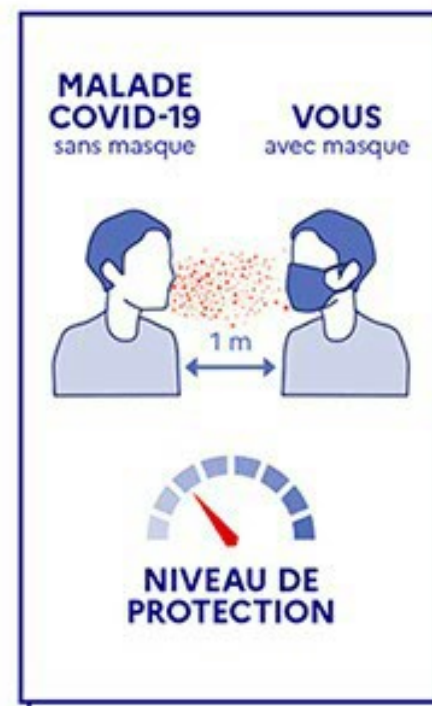
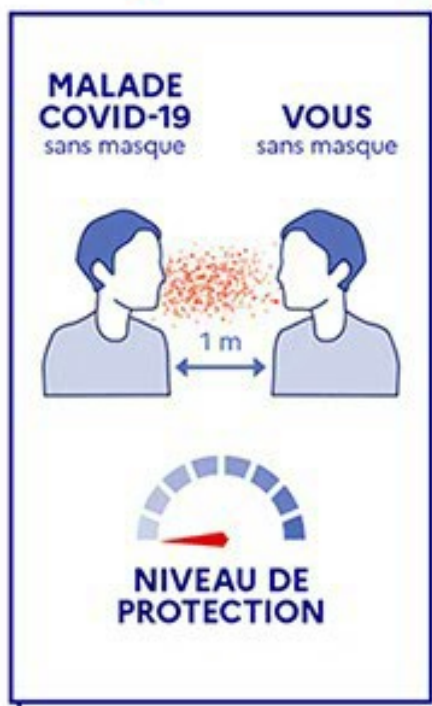


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Protégeons-nous, portons tous des masques



ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.